



Café de la Gare

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 24 juin 2007

Bonjour, je suis comédien et travaille depuis peu au café de la Gare, café-théâtre au centre de Paris. L'endroit est clos, mal aéré et les gérants et comédiens qui sont en place depuis longtemps fument dans les loges. L'odeur se répand sur le plateau. Je me suis fait rire au nez en demandant l'application de la loi et le respect du non-fumeur, car ils se considèrent chez eux et qu'ils ont toujours fumé là. Si je porte plainte, c'est l'équipe de mon spectacle qui risque d'en pâtir. Que puis-je faire ?

Réponse :

- Faites appel à notre service de **mise en demeure** qui tentera, tout d'abord à l'amiable, puis éventuellement par contrainte, de rendre à la raison le responsable des lieux.